

Projet de site de traitement de déchets à Giuncaggio : Tavignanu vivu sur le qui-vive

Le projet de création d'un centre d'enfouissement de déchets à Giuncaggio sera au cœur de l'audience du tribunal administratif de Bastia du 4 juillet. En raison d'un problème procédural, soulevé par l'avocat de l'association Tavignanu vivu qui se bat depuis trois ans contre la localisation de ce projet car elle craint "*une pollution irréversible*" du méandre du fleuve Tavignano,

ce dossier, qui était inscrit à l'audience du 29 mai, a été renvoyé à cette date.

La société Oriente environnement demande au TA d'annuler l'arrêté du préfet de la Haute-Corse du 15 novembre 2016 lui refusant l'autorisation d'exploiter, à Giuncaggio, une installation de stockage de déchets ménagers et une autre de stockage de déchets

amiantifères ainsi qu'une carrière d'extraction. Le site est implanté près du Tavignano et s'étend au total sur environ 35 hectares appartenant à l'exploitant.

Le projet fait polémique et donne lieu à une bataille d'experts. En juin 2016, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable de même que le conseil départemental de l'environnement et des

risques sanitaires et technologiques. À l'inverse, les rapports d'un organisme public et d'un cabinet d'études ont conclu qu'il n'y a pas de risque d'instabilité vers le Tavignano.

L'association Tavignanu vivu reste très inquiète et mobilisée, elle organise une réunion publique, demain à 18 heures, à la maison des associations d'Aleria.

F. L.